

LE PREFET DE LOIR-ET-CHER

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES
SERVICE EAU ET BIODIVERSITE

ARRÊTÉ n° 2012 312 -000 1.

relatif à l'abaissement du niveau d'eau du Bassin du Beuvron
du mercredi 21 novembre 2012 au lundi 14 janvier 2013

VU le code de l'environnement et notamment les articles L211-1, L215-7 et suivants sur la police, la conservation des eaux des cours d'eau non domaniaux ;

VU l'arrêté préfectoral du 28 janvier 1907 portant règlement de police des cours d'eau non domaniaux ;

VU l'arrêté préfectoral du 5 mars 1928 interdisant à tous les propriétaires ou fermiers des moulins et usines situés sur le Beuvron d'abaisser, sans autorisation, le niveau de l'eau dans leurs biefs de plus de 30 cm ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2012-171-0007 du 19 juin 2012 portant délégation de signature à Monsieur Jacques HELPIN, directeur départemental des territoires du Loir-et-Cher ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2012-247-0014 du 3 septembre 2012 portant délégation de signature aux agents de la direction départementale des territoires de Loir-et-Cher ;

VU la demande du 16 octobre 2012 du président du Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron (SEBB) prévoyant un programme d'ouverture et de fermeture des barrages sur le bassin du Beuvron ;

CONSIDERANT la nécessité d'assurer un écoulement naturel des eaux pour permettre l'autocurage des cours d'eau en veillant particulièrement à la conservation du poisson pendant la période d'abaissement des eaux ;

CONSIDERANT que l'abaissement des eaux doit avoir lieu sur la totalité du bassin du Beuvron pour permettre un autocurage homogène des cours d'eau, tout en conciliant les activités humaines légalement exercées avec les exigences du milieu récepteur ;

SUR la proposition de Monsieur le directeur départemental des territoires ;

ARRETE

ARTICLE 1er -

Les propriétaires des ouvrages mentionnés aux articles 3 et 4 sont autorisés à abaisser le niveau de l'eau en amont de ceux-ci par manœuvre des mécanismes de manière à restaurer l'écoulement naturel du cours d'eau.

L'abaissement des eaux doit se faire progressivement sur 12 à 36 heures. La fermeture des ouvrages permettant la remontée des eaux peut s'effectuer plus rapidement.

ARTICLE 2 -

Les manœuvres des ouvrages sont effectuées par les propriétaires (ou toute autre personne avec leur accord), par les communes ou par le syndicat d'entretien du bassin du Beuvron.

ARTICLE 3 – cas général

Les barrages doivent être manœuvrés aux dates indiquées ci-dessous.

abaissement		commune	Cours d'eau	Nom de l'ouvrage
début	fin			
21/11/2012	10/01/2013	Les Montils	Beuvron	Barrages du bief du moulin de rouillon
23/11/2012	12/01/2013	Les Montils	Beuvron	Barrage de Rouillon
21/11/2012	12/01/2013	Seur	Beuvron	Barrages du bief du moulin de Souvigny
23/11/2012	10/01/2013	Seur	Beuvron	Barrage des Romarins
21/11/2012	12/01/2013	Cellettes	Beuvron	Barrages du bief du moulin de la Varenne
23/11/2012	10/01/2013	Cellettes	Beuvron	Barrage de la Varenne
21/11/2012	10/01/2013	Cellettes	Beuvron	Barrages du bief moulin de Cellettes
21/11/2012	10/01/2013	Mont-près-Chambord et Cour-Cheverny	Beuvron	Barrages du bief du moulin de Pezay
23/11/2012	12/01/2013	Cour-Cheverny	Beuvron	Barrage de Pezay
22/11/2012	14/01/2013	Bracieux	Beuvron	Barrages du bief du moulin de Bracieux
21/11/2012	10/01/2013	Bracieux	Beuvron	Barrage du Verger
22/11/2012	11/01/2013	Montrieux-en-Sologne	Beuvron	Barrage du moulin de la Gauchère
22/11/2012	11/01/2013	Neung-sur-Beuvron	Beuvron	Barrage de la station d'épuration
22/11/2012	14/01/2013	Saint-Viâtre	Beuvron	Barrages du bief du château d'Autroche
24/11/2012	11/01/2013	Saint-Viâtre	Beuvron	Barrage du Château d'Autroche
23/11/2012	14/01/2013	Chaumont-sur-Tharonne	Beuvron	Barrages du bief du moulin de Rincepot
22/11/2012	11/01/2013	Chaumont-sur-Tharonne	Beuvron	Barrage de moulin Vieil
23/11/2012	11/01/2013	Lamotte-Beuvron	Beuvron	Barrages du bief du moulin de Saint andré
24/11/2012	14/01/2013	Chaon	Beuvron	Barrage du moulin de Chéry
23/11/2012	12/01/2013	Chaon	Beuvron	Barrage de la Laurendière
24/11/2012	14/01/2013	Chaon	Beuvron	Barrages du bief du moulin Frou
23/11/2012	12/01/2013	Chaon	Beuvron	Barrage de Baudran

21/11/2012	10/01/2013	Saint Gervais la Forêt	Cosson	Barrage des ponts Saint Michel
21/11/2012	10/01/2013	Vineuil	Cosson	Barrage du Moulin de Vineuil
21/11/2012	10/01/2013	Huisseau sur Cosson	Cosson	Barrage du Moulin de Nanteuil
21/11/2012	10/01/2013	Huisseau sur Cosson	Cosson	Barrage du Château des Grotteaux
22/11/2012	11/01/2013	Chambord	Cosson	Barrage du Château
22/11/2012	11/01/2013	Crouy s/Cosson	Cosson	Barrage d'alimentation du Moulin de Crouy
24/11/2012	14/01/2013	Crouy s/Cosson	Cosson	Barrage du Moulin de Crouy
22/11/2012	11/01/2013	La Ferté S/Cyr	Cosson	Barrage de Guyenne
21/11/2012	10/01/2013	Monthou-sur-Bièvre Valaire	Ruisseau de Valaire	Barrage du Bourg
22/11/2012	12/01/2013	Monthou-sur-Bièvre	Bièvre	Barrage du bief du moulin du gué au loup
21/11/2012	10/01/2013	Monthou-sur-Bièvre	Bièvre	Barrage du moulin du Gué au loup
21/11/2012	10/01/2013	Monthou-sur-Bièvre	Bièvre	Barrage des Fontaines
21/11/2012	10/01/2013	Monthou-sur-Bièvre	Bièvre	Barrage du Bourg
23/11/2012	12/01/2013	Ouchamps	Bièvre	Barrage du bief du moulin d'Ouchamps
23/11/2012	12/01/2013	Ouchamps	Bièvre	Barrage du moulin d'Ouchamps
21/11/2012	10/01/2013	Ouchamps	Bièvre	Barrage d'alimentation du bief du moulin d'Ouchamps
21/11/2012	10/01/2013	Ouchamps	Bièvre	Barrage du Pont du Bourg
21/11/2012	10/01/2013	Ouchamps	Bièvre	Barrage d'Argy
22/11/2012	11/01/2013	Fougères-sur-Bièvre	Bièvre	Barrage de la Fontaine de l'Auvergnat
23/11/2012	14/01/2013	Fougères-sur-Bièvre	Bièvre	Barrage du Château de la Boulas
22/11/2012	11/01/2013	Fougères-sur-Bièvre	Bièvre	Barrage des Ouches
22/11/2012	11/01/2013	Feings	Bièvre	Barrage des Colliers
22/11/2012	11/01/2013	Fresnes	Bièvre	Barrage du Bourg
24/11/2012	11/01/2013	Fresnes	Bièvre	Barrage du bief du moulin David
22/11/2012	13/01/2013	Fresnes	Bièvre	Barrage du moulin David
21/11/2012	10/01/2013	Cellettes	Conon	Barrages du bief du moulin de la Fosse

21/11/2012	12/01/2013	Cour-Cheverny	Conon	Barrage du moulin de Beaumont
23/11/2012	10/01/2013	Cour-Cheverny	Conon	Barrage du Château de Beaumont
21/11/2012	10/01/2013	Cour-Cheverny	Conon	Barrage de la Béchardière
21/11/2012	10/01/2013	Cour-Cheverny	Conon	Barrage du moulin Vollet
22/11/2012	11/01/2013	Cheverny	Conon	Barrage du Château de Cheverny
22/11/2012	11/01/2013	Cour-Cheverny	Conon	Barrage de la Louettière
22/11/2012	11/01/2013	Cour-Cheverny	Conon	Barrage du Gué du Merle
22/11/2012	11/01/2013	Bracieux	La Bonne Heure	Barrage du Carroir des eaux
22/11/2012	11/01/2013	Bauzy	La Bonne Heure	Barrage du Bourg
22/11/2012	11/01/2013	Bauzy	La Bonne Heure	Barrage de l'Avaray
22/11/2012	11/01/2013	Vernou-en-Sologne	La Bonne Heure	Barrage du Bourg
22/11/2012	11/01/2013	Nouan-le-Fuzelier	Néant	Barrage du Château de Burtin
22/11/2012	11/01/2013	Neung-sur-Beuvron	Néant	Barrage du Château de Garry
22/11/2012	11/01/2013	Neung-sur-Beuvron	Tharonne	Barrage du Bourg
22/11/2012	11/01/2013	Lamotte-Beuvron	La Guide	Barrages du Château de Bouchetin
22/11/2012	11/01/2013	Lamotte Beuvron	Le Chicandin	Barrage du Bourg ou de l'abattoir

ARTICLE 4 – Cas des barrages à planches, à bastaings ou à aiguilles

Les barrages à planches, à bastaings ou à aiguilles mentionnés ci-dessous, particulièrement difficiles à manoeuvrer en période de hautes eaux, pourront être démontés, selon le niveau d'eau, avant la date indiquée. Le remontage de ces barrages ne doit pas intervenir avant le 1^{er} avril 2013 ; il sera effectué selon le niveau d'eau.

Date limite de début d'abaissement	commune	Cours d'eau	Nom de l'ouvrage
21/11/12	Tour en Sologne	Beuvron	Barrage à aiguilles du bourg
21/11/12	Neuvy	Beuvron	Barrage à aiguilles de la Sussière
21/11/12	Neuvy	Beuvron	Barrage à aiguilles du bourg
21/11/12	La Ferté Beauharnais	Beuvron	Barrage à planches du Bourg
22/11/12	Lamotte Beuvron	Beuvron	Barrage à planches de Maisonfort
22/11/12	Vouzon	Beuvron	Barrage à madriers du Château de Beuson

21/11/12	Bauzy	Nizeron	Barrage à planches de la Boulaie
21/11/12	Courmemin	Nizeron	Barrage à planches de la station d'épuration
21/11/12	Courmemin	Nizeron	Barrage à planches du Bourg
21/11/12	Bracieux	La Bonne Heure	Barrage à planches du Bourg
22/11/12	Crouy sur Cosson	Le Cosson	Barrage à planches aval pont RD 33

ARTICLE 5 -

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 6 -

Le présent arrêté est affiché en mairie des communes concernées pendant une durée d'un mois minimum.

Les maires des communes concernées dresseront procès-verbal de l'accomplissement de cette formalité et les adresseront au service de police de l'eau compétent (direction départementale des Territoires).

ARTICLE 7 -

La présente décision peut être déférée devant le Tribunal Administratif d'Orléans (28, Rue de la Bretonnerie, 45047 ORLEANS Cedex) dans les conditions prévues à l'article L 214-10 du Code de l'Environnement.

Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant le Préfet de Loir-et-Cher ou d'un recours hiérarchique auprès du Ministre chargé de l'environnement.

ARTICLE 8 -

Le présent arrêté est adressé à :

- Madame la secrétaire générale de la préfecture,
- Monsieur le sous-préfet de Romorantin-Lanthenay,
- Monsieur le président du Syndicat de l'Entretien du Bassin du Beuvron - mairie de Bracieux,
- Mesdames et Messieurs les maires de :
- Bauzy, Bracieux,
- Cellettes, Chaon, Chaumont-sur-Tharonne, Cheverny, Contres, Cour-Cheverny, Courmemin, Chambord, Crouy sur Cosson,
- Feings, la Ferté Beauharnais, Fougères-sur-Bièvre, Fresnes, la Ferté Saint Cyr,
- Huisseau sur Cosson,
- Lamotte-Beuvron,
- Monthou-sur-Bièvre, les Montils, Mont-près-Chambord, Montrieux-en-Sologne,
- Neung-sur-Beuvron, Nouan-le-Fuzelier, Neuvy,
- Ouchamps,
- Saint-Viâtre, Seur, Saint Gervais la Forêt,
- Tour-en-Sologne,
- Valaire, Vernou-en-Sologne, Vouzon, Vineuil,
- Monsieur le président du syndicat intercommunal du Beuvron Aval, propriétaire du barrage de Rouillon aux Montils, du barrage des Romarins à Seur, et du barrage de la Varenne à Cellettes,
- Monsieur de Bondy, propriétaire du barrage du bief du moulin de Rouillon aux Montils,
- Monsieur Du Chalais, représentant la SCI La Mouillandry propriétaire du bief du Moulin de Souvigny à Seur,
- Messieurs Cosson, locataires et minotiers du bief du moulin de Souvigny à Seur,

- Messieurs Piédon Alain et Arnaud, propriétaires du barrage du moulin du Gué au loup et du barrage du bief du moulin du Gué au Loup à Monthou sur Bièvre,
- Monsieur de Bizemond, propriétaire du barrage du Château de Boulas et du barrage des Ouches, à Fougères-sur-Bièvre,
- Monsieur Leroux, représentant la SCI du Moulin de la Varenne, propriétaire du barrage du bief du moulin de la Varenne à Cellettes,
- Monsieur Seigneurin, propriétaire du barrage du bief du moulin de Cellettes à Cellettes,
- Monsieur Mizzi Claude, propriétaire du barrage du bief du moulin de la Fosse à Cellettes,
- Monsieur Guérin Michel, propriétaire du barrage des Colleries en rive droite à Feings,
- Monsieur Marsault, propriétaire du barrage du moulin David et du barrage du bief du moulin David à Fresnes,
- Monsieur le président du syndicat intercommunal du Beuvron Centre Aval, propriétaire des ouvrages suivants :
 - barrages du bief du moulin de Pezay à Cour-Cheverny et Mont-près-Chambord,
 - barrage du Château de Beaumont à Cour-Cheverny,
 - barrage du moulin de Pezay à Cour-Cheverny,
 - barrage du bourg à Tour-en-Sologne,
 - barrage du Verger à Bracieux,
 - barrage de la Sussière à Neuvy,
 - barrage du bourg à Neuvy,
 - barrage du Carroir des Eaux à Bracieux,
 - barrage du Gué du Merle à Cour-Cheverny,
 - barrage du Bourg à Bauzy,
 - barrage de l'Avaray à Bauzy,
 - barrage de la Boulaie à Bauzy,
 - barrage de la station d'épuration à Courmemin,
 - barrage du bourg à Courmemin,
 - barrage du Bourg à Bracieux,
- Madame Robin Eliane, propriétaire du barrage du moulin de la Gauchère, à Montrieux en Sologne,
- Monsieur Robinet François, propriétaire du Moulin Vieil, et du barrage du bief du Moulin de Rincepot à Chaumont sur Tharonne,
- Monsieur Randuineau, propriétaire du barrage du moulin Vollet à Cour-Cheverny,
- Monsieur le gérant de la SCI les Tilleuls, propriétaire du barrage de la Louettière à Cour Cheverny,
- Monsieur Bardini représentant la SCI des Tubes de Montreuil, propriétaire du barrage d'Autroche et des barrages du bief du Château d'Autroche à Saint-Viâtre,
- Monsieur Brillet, propriétaire du barrage du Château de Beuson, à Vouzon,
- Monsieur Rigal propriétaire du barrage du Château du Garry à Neung-sur-Beuvron
- la communauté des Béatitudes, propriétaire du barrage du Château de Burtin à Nouan-le-Fuzelier,
- Monsieur le président du groupement forestier de Chéry, propriétaire du barrage de la Laurendière et barrage du moulin de Chéry à Chaon,
- Monsieur de Graciansky, propriétaire du barrage de Baudran et des barrages du bief du moulin Frou à Chaon,
- Monsieur Bonnin Philippe, propriétaire du barrage des Ponts Saint Michel à Saint Gervais la Forêt,
- Monsieur Moreau, représentant la SCI du Moulin de Vineuil , propriétaire du barrage du moulin de Vineuil à Vineuil,
- Madame Mouroutis, propriétaire du barrage du Moulin de nanteuil à Huisseau sur Cosson,
- Monsieur le Président de la Société du Domaine des grotteaux propriétaire du barrage du Château des Grotteaux à Huisseau sur Cosson,
- Monsieur le Directeur du Domaine de Chambord, propriétaire du barrage du château à Chambord,
- Monsieur Harrault, propriétaire du barrage du moulin de Crouy à Crouy sur Cosson,
- Monsieur Lemaire de Marne Jehan, propriétaire des barrages du Château de Bouchetin à Lamotte-Beuvron,
- Messieurs Gandon Roger et Michel, propriétaires du barrage de la Béchardière, à Cour-Cheverny,
- Monsieur Poincilit, propriétaire du barrage du moulin de Beaumont à Cour-Cheverny,
- Monsieur De Vibraye, représentant la SCI du château de Cheverny, propriétaire du barrage du château de Cheverny à Cheverny,
- Monsieur Jousson Jean Claude, propriétaire du barrage du bourg à Lamotte Beuvron
- Monsieur le directeur départemental des territoires,

chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs.

Une copie du présent arrêté est adressée pour information à :

- Monsieur le président du Conseil Général de Loir-et-Cher,
- Monsieur le directeur de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne,
- Monsieur le président du Syndicat Mixte du Pays des Châteaux à Bracieux,
- Monsieur le président du Syndicat du Beuvron Amont à Lamotte-Beuvron,
- Monsieur le président du Syndicat du Beuvron Centre Amont à Saint-Viâtre,
- Monsieur le président du Syndicat du Beuvron Aval à Candé sur Beuvron,
- Monsieur le président du Syndicat de la Bièvre à Contres,
- Monsieur le Conservateur du château de Fougères-sur-Bièvre,
- Monsieur le président de la fédération de Loir-et-Cher de pêche et de protection du milieu aquatique,
- Monsieur le chef de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques,
- Monsieur le lieutenant-colonel commandant le groupement de gendarmerie de Loir-et-Cher.

Fait à BLOIS, le 7 NOV. 2012
Pour le préfet et par délégation
Pour le directeur départemental
des territoires, par délégation,
L'adjoint au chef de service Eau et Biodiversité,

Jean-Jacques ROUSSEAU



